



Antenne locale de Rayons d'Action

Jean-René Houssin

1 rue Ernest Renan Bruz

Madame, monsieur,

Je vous remercie de porter une attention particulière à nos propositions pour faciliter et encourager les modes actifs de déplacement à Bruz.

Nous avons été attentifs à votre plaidoyer et également à celui des autres associations bruzoises que nous avons rencontrées. Nous pourrions si vous le souhaitez, vous rencontrer au cours des semaines à venir.

Vous nous avez soumis quelques remarques et questionnements, sur la place des modes actifs, sur la sécurité des déplacements, sur nos initiatives et engagements, et d'autres points auxquels nous avons souhaité vous apporter notre éclairage sur ces sujets.

La commune de Bruz seconde ville de la Métropole par le nombre d'habitants se caractérise aussi par l'étendue de son territoire (29.95 km² soit les deux tiers de la superficie de la ville de Rennes[50,39km²])

De nombreux hameaux ne disposent ni d'une offre de transport en commun ni même de pistes cyclables (La Gressaudière, Cahot, Cicé,...). Notre politique en matière de mobilités n'est pas de « pousser les Bruzois à changer leurs habitudes » mais de permettre la cohabitation de tous les modes de déplacements.

Rennes Métropole est l'autorité organisatrice des mobilités et a donc la compétence sur de nombreuses offres de transport collectif. La promotion et le soutien au co-voiturage, la création de lignes allostop, le service d'autopartage, les stations de vélos en libre-service, le réseau star,....

Notre liste « un nouvel élan pour Bruz » s'engage à être un partenaire actif sur ces points avec les services de la Métropole afin que ces services soient étendus sur la ville de Bruz ou améliorés.

Lorsque des solutions alternatives à la voiture de qualité leur seront proposées, les Bruzois pourront s'orienter vers des modes actifs ou alternatifs décarbonés.

Nous soutiendrons les initiatives et les actions engagées, notamment les actions de prévention et les actions pédagogiques vers les enfants de la commune, celles qui assurent la promotion des modes actifs dans le cadre de campagnes nationales ou métropolitaines. Nous prendrons appui sur les services mutualisés de la métropole qui sont mis à la disposition des communes pour faire la promotion du vélo par exemple.

Le Plan Climat Air Energie Territorial de Rennes Métropole fixe une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre. La commune de Bruz est inscrite dans cette trajectoire et impliquée dans les actions du plan d'actions mis en œuvre. Les nombreux objectifs fixés sont évalués à l'échelle métropolitaine. De nombreux facteurs conduisent à l'évolution de la répartition des parts modales. La première des actions vise à réduire les besoins de déplacement et la commune peut agir dans ce sens :

- *implantation d'activités productives et de services sur le territoire de la commune pour éviter les déplacements pendulaires quotidiens le plus possible,

Création de centralité de quartier pour faciliter l'installation de commerces de proximité dans les nouveaux quartiers (La Haye de Pan, Ker Lann,..)

Pour les agents de la commune, examiner avec les partenaires sociaux le recours au télétravail lorsque cela est envisageable.

Pour les services et les élus, lorsque cela est pertinent : Recourir à la visioconférence ou à la consultation dématérialisée

Lorsque les déplacements ne peuvent pas être évités :

Proposer des offres alternatives pour éviter le recours systématique à la voiture solo :

- * amélioration de l'offre de transport collectif (TER, Star, navettes intra communales,
- * amélioration et renforcement du réseau de pistes cyclables et cheminements piétons
- * Promotion du co-voiturage

Faire progresser les mobilités douces

Notre programme comportera des engagements sur une approche globale des déplacements et sans doute pourra déboucher vers une amélioration du plan de circulation existant en y apportant quelques modifications.

La limitation de la vitesse à 30KM/H sur la commune ne sera pas généralisée sans cette étude et sans concertation avec les Bruzois.

Sur le point 2, nous avons répondu en partie dans l'introduction. Nous poursuivrons les travaux engagés et consacrerons une partie du budget communal à ces améliorations.

Aménagements prioritaires

L'avenue Joseph Jan est un axe structurant de la ville et une attention particulière doit y être apportée pour en améliorer l'usage. Notre refus du trambus en centre-ville de Bruz s'explique entre autres, par la volonté d'avoir un centre-ville plus apaisé pour les piétons et les cyclistes. Le croisement de deux trambus (à la fréquence d'une circulation toutes les 6 minutes en heures de pointe) ajouté au flux existant, détériorerait la situation existante. Nous y préférons une navette

électrique de faible gabarit, non polluante, s'inscrivant mieux dans des rues étroites, et offrant une accessibilité optimale pour les personnes à mobilité réduite ou pour les familles avec enfants en bas âge.

Le dossier du trambus n'est pas finalisé. Le principe seul a été voté. Le tracé est soumis à une concertation toujours en cours, des études ne sont pas terminées. Selon les options retenues, nous travaillerons avec les services de Rennes Métropole sur les aménagements à réaliser.

Sur le réaménagement du Boulevard Pasteur : Ce dossier a été présenté en comité piétons vélos auquel vous participez. Il fait partie d'un plan pluriannuel d'investissement. Le prochain fera l'objet de concertation mais aussi d'arbitrage en fonction des capacités financières et des priorités communales. L'engagement des travaux de la ZAC multisites sera un moment fort pour l'avenir de la commune. Ce sera aussi le moment d'anticiper sur les besoins de cheminements actifs sur ces six secteurs.

A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines bruzoises, avec l'appui du service voirie de la métropole (service mutualisé) des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontre ou, pour les chaussées à sens unique à une seule file, de marquages au sol, seront étudiées en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

Partout où cela est nécessaire et seule solution possible, les cyclistes seront autorisés à emprunter les voies réservées aux bus, sous réserve que sa largeur permette le dépassement d'un cycliste dans les conditions normales de sécurité prévues au code de la route.

Les types d'aménagement qui seraient retenus, le serait conformément aux dispositions réglementaires et aux orientations du PDU de Rennes Métropole.

Carrefours

La dangerosité des ronds-points a été évoquée en comité piétons vélos et les élus actuels en charge du dossier ont dû faire remonter le signalement aux services de la métropole. Des travaux sont en cours et se poursuivront lors du prochain mandat.

Comité Piétons Vélos et suite des demandes formulées : Nous ne pouvons que déplorer que des demandes légitimes d'amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes n'aient pas été suivies d'actions. Notre programme comprendra des mesures d'amélioration de la propreté (y compris des cheminements piétons et des pistes cyclables) , de la sécurité (respect des règles, réduction des incivilités,..°). Les améliorations matérielles lorsqu'elles sont de la responsabilité communale, seront apportées dans le cadre des budgets qui sont alloués aux services.

La pose d'attache vélos, la construction d'abris vélos ont, sans doute, obérées les capacités des services qui n'ont pu de ce fait, répondre à toutes les demandes. Nous reprendrons ces demandes afin de les prioriser lors du premier comité piétons vélos qui se tiendra après les élections du 15 mars prochain.

Conclusion

A l'horizon 2030, les constructions dans les six secteurs de la ZAC seront toujours en cours. Les nouvelles liaisons entre ces nouveaux quartiers et les quartiers historiques de la ville de Bruz seront la préfiguration d'un maillage de voies douces. La ville disposera d'une station de vélos en libre-service. Les Bruzois pourront se déplacer en navettes électriques et se rendre à Rennes ou à Redon au moyen de TER plus nombreux, mieux cadencés. Le co-voiturage se sera développé,

des parcs relais auront été construits à Ker Lann et à la gare, renforçant la multimodalité (modes actifs/TC/VP).

Vous retrouverez ces engagements dans le programme pour le scrutin du 15 mars prochain que nous éditerons à l'intention des Bruzaises et des Bruzois.

Vous pouvez nous retrouver chaque vendredi entre 17h30 et 19h30 et chaque samedi entre 10h et midi au 1 rue Ernest Renan à Bruz où nous tenons une permanence.

Si vous souhaitez nous rencontrer, n'hésitez pas à nous adresser un mail avec une proposition de date de préférence le samedi à <mailto:unnouvelelanpourbruz@gmail.com>

Bien cordialement

Jean-René Houssin